

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :
30 09 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 septembre à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à RANCHOT, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT

Date de convocation :
12 09 2024

**Nombre de
délégués :**

En Exercice : 12
Présents : 9
Votants : 10
Excusés : 4

PRESENTS : M CORDIER Etienne, M BARBERET Emmanuel, M MEUGIN Olivier, M VUILLET Christian, Mme GAY Florence, M GOUNAND Alain, M PICHON Jean Claude, M THIEBAUT Pierre, Mme BOUDRY Jeanne (suppléante)

EXCUSES : M DAVID (donne pouvoir à M CORDIER), M DECOTE Yves, M BAUD Jean Baptiste, Mme CALINON Séverine

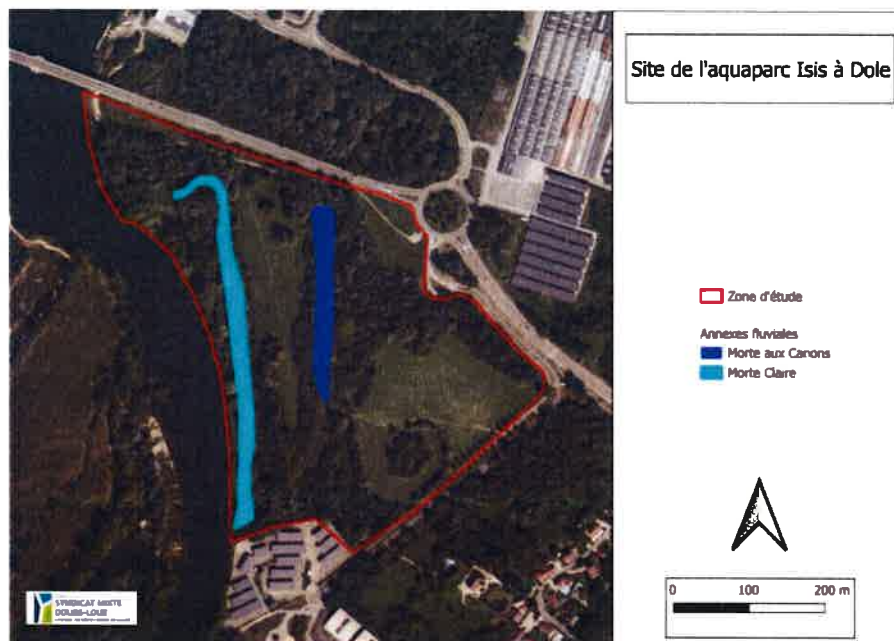
SECRETAIRE DE SEANCE : M MEUGIN Olivier

D 24 24 – POURSUITE OPERATION AU NIVEAU DES MORTES ISIS A DOLE

Dans le cadre de son PPI actuel, le SMDL a inscrit une action visant l'amélioration, la préservation de la fonctionnalité des annexes fluviales situées sur le Doubs moyen entre Salans et Dole.

Dans le cadre de la déclinaison opérationnelle de cette action, le SMDL travaille sur deux annexes fluviales situées sur le site de l'Aquaparc Isis à Dole, en rive gauche du Doubs.

Le site des mortes Isis est un milieu humide caractérisé par la présence de deux annexes fluviales : la morte Claire et la morte aux Canons. Ces milieux sont favorables pour la préservation de la ressource en eau et la biodiversité. Ces deux annexes se situent sur la parcelle n°CR 259, propriété de la commune de Dole.



Ce site est situé dans le périmètre du site Natura 2000 de la basse vallée du Doubs et est couvert par des ZNIEFF de type 1 et de type 2.

Ce site a été identifié comme secteur à enjeux par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône Doubs au début des années 2010, retenu dans la stratégie « Trame bleue » de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en 2013, puis inscrit à l'ancien contrat de rivière « Vallée du Doubs et territoires associés » engagé en 2014 pour la restauration écologique de ses annexes. Il est également classé comme réservoir de biodiversité du PLUi de l'Agglomération du Grand Dole.

Les deux annexes fluviales du site présentent des dysfonctionnements écologiques (processus d'envasement, morphologie homogène, mauvaise connexion avec le Doubs) impactant leurs fonctionnalités et leurs rôles écologiques (secteurs de nurserie et de reproduction pour les espèces piscicoles du Doubs).

Depuis 2020, plusieurs études ont été réalisées sur ce site (Pêches d'inventaire FDJPPMA39, APS FDJPPMA39, porté à connaissance NATURA 2000) pour établir son diagnostic et proposer des mesures de gestion et de restauration. Le SMDL a réalisé en 2024 la synthèse de ses actions et, avec ses collaborateurs, a déterminé le programme d'actions à mettre en œuvre pour restaurer écologiquement ce site.

Ce programme consiste à améliorer la connectivité des annexes avec le Doubs, remodeler leurs géométries, désenvaser leurs fonds, créer des berges en pente douce, créer une baissière en aval de la morte aux Canons, entretenir la végétation rivulaire (élagage, bucheronnage, retrait des espèces exotiques envahissantes...).

Pour mettre en œuvre ce programme, et rentrer dans une phase opérationnelle (étude de dimensionnement/ réalisation de travaux) et en adéquation avec son PPI, il est nécessaire d'engager en 2025 les études nécessaires afférentes à ce dossier (études de conception/ dimensionnement) pour un montant prévisionnel de 40 000,00 € TTC.

L'Agence de l'Eau peut apporter son soutien financier au SMDL à hauteur de 50% minimum (attente du 12ème programme de l'AE RMC).

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la poursuite de cette opération
- **AUTORISE** le lancement des appels d'offres de maîtrise d'œuvre pour dimensionner les travaux et réaliser les travaux de restauration (AVP/ PRO/ ACT/ DET/ AOR) sur les deux annexes alluviales du Doubs (morte Claire et morte aux Canons)
- **AUTORISE** la signature des marchés correspondants et autres études complémentaires qui s'avèreraient nécessaires
- **AUTORISE** la sollicitation des aides publiques, notamment auprès de l'Agence de l'Eau ou de tout autre financeur potentiel les subventions relatives à la réalisation de cette opération.

A Ranchot, le 30 septembre 2024,

Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,

**RENDU EXECUTOIRE
POUR EXTRAIT CONFORME**

M Etienne CORDIER

